

PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Présidence

Monsieur le président du département
Monsieur Patrice JOLY
Hôtel du département
Conseil départemental de la Nièvre
rue de la Préfecture
58039 NEVERS CEDEX

Objet : sauvegarde de l'église d'Asnan et essor de la commune d'Asnan

Ile Saint Louis, le 25 août 2017
Lettre recommandée avec AR n° 1A13704049992

Bonjour Monsieur le président,
Cher Monsieur JOLY,

de ce qui était un problème hier, je vous propose d'en faire ensemble un avantage aujourd'hui !

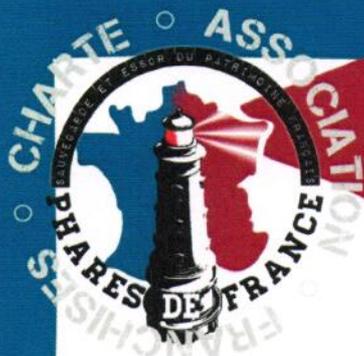
Les responsabilités multiples, qui vous incombent et pour lesquelles les citoyens vous ont choisi, nécessitent un pragmatisme et une vision globale propres à votre fonction.

Aussi, votre nom a été cité à plusieurs reprises par nos différents et multiples interlocuteurs, publics et privés, élus et non élus !

Nous savons que **vous êtes attentif au dossier de la sauvegarde de l'église Notre-Dame d'Asnan, de ses conséquences à court, moyen et long terme selon l'issue finale qui sera retenue et de votre recherche de la solution la plus adaptée en termes de protection du patrimoine, de sécurité des citoyens et de développement local.**

Je vous précise que nous arrivons post décision du conseil municipal de détruire l'église. Nous avons la certitude que tous les leviers n'ont pas été actionnés, tout en ayant bien conscience des grandes difficultés rencontrées par la municipalité. C'est pourquoi, **nous avons créé Phares De France : participer à la sauvegarde du patrimoine local en trouvant les solutions pour et avec les collectivités territoriales !** Madame Marianne HANIDA, secrétaire général de la sous-préfecture de la Nièvre, nous précise que notre action constitue de **l'aménagement du territoire.**

Nous proposons une véritable solution factuelle et il semblerait que les lignes ont du mal à bouger pour faire prendre une nouvelle décision à la municipalité avec tous ces nouveaux éléments : voter la restauration totale de l'église d'Asnan. De plus, c'est la volonté absolue des Asnantis et de leurs voisins.



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

En effet, nous sommes allés par deux fois à la rencontre des habitants. Nous avons reçu le soutien de la grande majorité d'entre eux. Ils s'expriment d'ailleurs de plus en plus à ce sujet, notamment sur Internet, via les réseaux sociaux, davantage encore depuis la publication de l'article du Journal du Centre en date du 22 juillet 2017 et la diffusion début août du reportage de France 3 Bourgogne concernant l'église d'Asnan et notre association. Nous avons alors constaté que la volonté actuelle et virulente de détruire cette église était le fruit d'un petit nombre de villageois, voire de villageois ne résidant pas et ne travaillant pas à Asnan. Du fait de cette minorité, l'état d'esprit de la commune n'est pas propice à l'écoute, mais à la violence de mots et à la médiocrité de coups bas. Cet état de fait empêche la municipalité, notamment le maire, d'accomplir la volonté générale, et de respecter son obligation d'entretenir - et non de détruire - le patrimoine de la commune, ce pourquoi Madame FAVIER a été élue."

La commune d'Asnan, le département de la Nièvre et la région de Bourgogne ne souhaitent pas être connus et reconnus pour avoir été à l'origine de la destruction de la première église sur leur territoire !

C'est aussi pourquoi nous vous contactons et vous sollicitons un rendez-vous : vous exposer notre solution factuelle.

Nous demandons au président du département, **Monsieur Joly, votre aide, non financière, mais de facilitateur et coordinateur de la mise en place de ce programme**, qui n'est autre que la résultante réelle de l'ensemble des intervenants et des personnes concernées !

Pour tout cela, il est primordial de suspendre immédiatement la décision de destruction de l'église.

Permettez-moi au nom de notre association, Phares De France, au sein de notre « TrioConcept », de vous proposer une solution globale, innovante, dynamique, créatrice d'emplois et de richesses locaux.

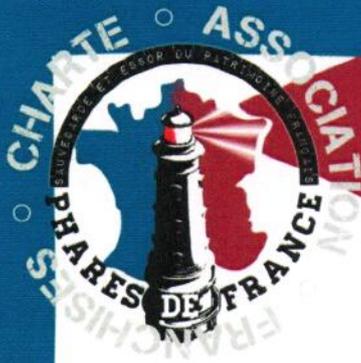
Notre proposition, et sa mise en œuvre, constituera le **point pilote d'une idée, d'un concept singulier se préoccupant sincèrement de la ruralité** et de ses nombreux et douloureux problèmes en y apportant des solutions concrètes et le symbole que tous ensemble nous pouvons faire du patrimoine d'une charge une richesse.

Elle respecte les obligations de chacun, dont celles du maire et du préfet, en termes notamment de sécurité, et le souhait de plus en plus criant de la population asnantaise et de son voisinage de conserver leur église !

C'est pourquoi, comme nous nous étions engagés à le faire auprès du maire d'Asnan, Madame Christine FAVIER, dès notre première rencontre le 17 mai dernier, nous sommes en mesure de lui présenter un dossier complet de sauvegarde de l'église Notre-Dame d'Asnan, entraînant le développement d'activités économique et culturelle locales.

Je me permets de vous en livrer les grandes lignes ici et en primauté !

Ce programme est le résultat de trois mois et demi de travail sans relâche de notre équipe, multipliant les études de la localité, les écoutes des autorités, dont Madame FAVIER, les écoutes des Asnantais et leurs voisins qui ont tous souhaité nous rencontrer, l'intérêt des autres citoyens de France, les réflexions, les analyses et enfin les propositions.



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Immédiatement et à court terme, nous créerons 3 emplois pour 3 habitants locaux, en conjuguant la restauration de l'église, l'ouverture d'une agence à Asnan d'une activité déjà en cours à PARIS (ILE SAINT LOUIS PATRIMOINE), la création d'un commerce de produits locaux en collaboration avec les commerçants et producteurs locaux, puis la mise en place à moyen et long termes d'une activité culturelle et sociale au sein de l'église restaurée.

Ce programme est en cours d'étude dans une commune de la Creuse, La Souterraine, où le recrutement d'un premier collaborateur est enclenché avec le concours du Pôle Emploi local.

Retenant une suggestion de Madame FAVIER, nous accepterons la cession de l'église par la municipalité à l'euro symbolique, avec le transfert des responsabilités. Nous nous engageons à réaliser la mise en sécurité de Notre-Dame d'Asnan dès 2017 et avant le 31 décembre 2017, pour une restauration totale au plus tard dans les 3 ans et avant le 1^{er} septembre 2020. On fera une nouvelle étude préalable pour savoir effectivement quel est le montant réel de la restauration totale.

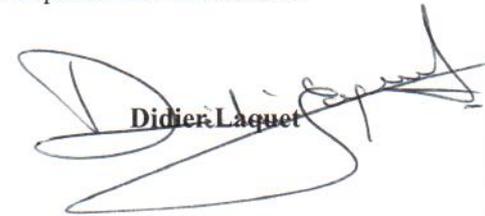
Pour la création des 2 activités économiques immédiates, nous achèterons un local à Asnan.

Ce programme aura une répercussion positive immédiate sur la commune et son département.

Nous nous permettrons de joindre, également, Madame Marie-Marguerite DUFAY, président de la région Bourgogne.

En annexes, vous trouverez des éléments importants du dossier, du travail en amont de notre programme et nos correspondances avec le maire, le préfet et le sous-préfet, duquel nous attendons un rendez-vous.

Dans l'attente et le souhait absolu de vous rencontrer à votre convenance, croyez, **Monsieur le président du département de la Nièvre, cher Monsieur Joly**, en l'expression de nos sincères et respectueuses salutations.


Didier Laquet

PJ :

- . Phares De France/info,
- . Phares De France/adhésion,
- . Phares De France/supports numériques (site, Facebook, YouTube),
- . Asnan/info,
- . Asnan/dons,
- . Maire/correspondances (3),
- . Préfecture/correspondance,
- . Sous-préfecture/correspondance.

Adhérez et donnez depuis notre site web :

<https://www.pharesdefrance.org>

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/channel/UC1s47fYNTWB705YEIjYMriQ>

Aimez et partagez notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/associationpharesdefrance/>